



A mis temps a combien nos jours de repos

Par **veronique**, le **31/01/2011 à 14:19**

Bonjour, rnje suie actuellement en cdi pour une sociétée de nettoyage a 20h par semaine, mon site de travail etant l'hotellerie: hors a ce jour j'effectue plus d'heures que prevue; j'ai demander a mon employeur de me faire un avenant de 25h par semaine celui a refuser cette demande!!!! bien que j'ai des heures complementaires et non supplementaires celle ci ne me sont pas majorées!!!! rnde plus d'apres notre chef de maitrise nous n'avons droit qu'a 1jour de repos par semaine et non 2!!!! il faut se battre pour que nous puissions avoir nos 2jours de repos suivie!!!! il faut egalement donner des comptes rendu sur notre temps de travail effectuer!!! nous devons signer un cahier de liaison a l'acueil de l'hotel pour justifier notre heure de depart!!!! je trouve cela scandaleux!!!! rnd'apres notre chef de maitrise nous devons egalement porter des chaussures de securitée pour le nettoyage des chambres dont la sociétée ne nous fournies rien c'est a nous d'acheter ces chaussures soit disant!!!! vu nos conditions de travail je me douter un peut de cette reponse!!!! nous n'avons qu'une blouse de travail; nous n'avons pas de chariot pour déposer notre linge sale; nous devons faire des ballots et monter ce linge au 5eme etage pour ensuite tout deballer et faire le trie!!!! nous avons des chariots de femme d'etage dont les roues ne tienne pas il faut que nous verifions nos chariots quasiment tous les jours ou alors il nous tombe dessus!!!! notyre chef de maitrise ne nous livre aucuns produits d'entretien quelquefois nous sommes dans l'obligation de s'en procurer nous meme pour pouvoir faire notre travail!!!! nous travaillons vraiment dans une mauvaise ambiance et il n'y a aucunes organisation!!!!